



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 14 JUILLET 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi, 14 juillet 2020 à 17h59, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Est absente à cette séance, madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Linda Chau, greffière adjointe sont présentes.

281-07-20

OCTROI DE CONTRAT – SPECTACLES LES 2FRÈRES ET FILM

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir un spectacle des 2Frères en formule ciné-parc le 24 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter un film sur grand écran en formule ciné-parc le 23 juillet 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la représentation d'un spectacle des 2Frères en formule ciné-parc et d'un film à la compagnie UNITALENT MANAGEMENT (9376 7960 Québec Inc.).

D'autoriser, à cet effet, le paiement d'un montant de 33 386,18\$, taxes nettes.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou la chef de division loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-793-00-418.



No de résolution
ou annotation

282-07-20

FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 576

CONSIDÉRANT les actes reprochés à l'égard de l'employé numéro 576;

CONSIDÉRANT l'impact sur l'organisation et l'influence néfaste en regard des autres employés;

CONSIDÉRANT la faute grave commise et le bris du lien de confiance irréparable envers son employeur;

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De congédier l'employé numéro 576 en date de la présente résolution.

283-07-20

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 501

CONSIDÉRANT les actes reprochés à l'égard de l'employé numéro 501;

CONSIDÉRANT la faute grave commise par l'employé numéro 501;

CONSIDÉRANT l'impact sur l'organisation et l'influence néfaste en regard des autres employés;

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suspendre, sans solde, l'employé numéro 501 pour une période de trente (30) jours ouvrables au choix du gestionnaire.

De communiquer, par lettre, à l'employé les dates des journées de suspension retenues.

284-07-20

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 936

CONSIDÉRANT les actes reprochés à l'égard de l'employé numéro 936;

CONSIDÉRANT la faute grave commise par l'employé numéro 936;

CONSIDÉRANT l'impact sur l'organisation et l'influence néfaste en regard des autres employés;

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

De suspendre, sans solde, l'employé numéro 936 pour une période de trente (30) jours ouvrables au choix du gestionnaire.

De communiquer, par lettre, à l'employé les dates des journées de suspension retenues.

285-07-20

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1376

CONSIDÉRANT les actes reprochés à l'égard de l'employé numéro 1376;

CONSIDÉRANT la faute grave commise par l'employé numéro 1376;

CONSIDÉRANT l'impact sur l'organisation et l'influence néfaste en regard des autres employés;

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De suspendre, sans solde, l'employé numéro 1376 pour une période de trente (30) jours ouvrables au choix du gestionnaire.

De communiquer, par lettre, à l'employé les dates des journées de suspension retenues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca.

Aucune question n'a été reçue.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Linda Chau, greffière adjointe



No de résolution
ou annotation

